

Adresse de la société populaire de Collonges (Ain), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Collonges (Ain), lors de la séance du 7 frimaire an III (27 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 235;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19782_t1_0235_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Au président de la Convention nationale.

Citoyen président,

Un instant la patrie a été en danger, des factieux, des intrigants ont osé rivaliser avec la Convention ; la voix du Sénat s'est fait entendre, aussitôt la République entière s'est levé pour sa défense, tous les français se sont empressés de se rallier à leurs fidèles représentants, et leur ont juré respect et obéissance.

Ce feu sacré a toujours embrasé le cœur des habitants de la commune de Doullens ; rien n'a pu l'éteindre, ni les crimes des représentants perfides, ni les horreurs commises par leurs cannibales, ni les listes de proscription, rien n'a pu leur faire oublier leurs devoirs et violer leurs serments.

C'est d'après ces principes que le 23 vendémiaire dernier, la société populaire avoit voté en nom collectif une adresse à la Convention nationale mais cette adresse n'étant parvenue que le 26, et la loi du 25 vendémiaire défendant toute adresse en nom collectif, elle ne fut point présentée et fut renvoyée à la société.

Ce défaut dans la forme est rectifié ; tu trouveras en conséquence ci-joint cette adresse qui contient l'expression des sentiments des républicains de la commune de Doullens réunis en société populaire ; ils t'invitent donc individuellement à la faire partager à la Convention et à l'assurer de leur entier dévouement.

Les citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire. Suivent 48 signatures.

[*Les citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire, Doullens le 22 brumaire an III*] (15)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Les citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire, à la Convention nationale.

Citoyens représentans,

L'orage qui trop longtemps a grondé sur nos têtes est enfin passé ; le siècle de fer, le règne de la terreur et du sang sont enfin disparu de l'horizon de la France ; en terrassant le despote qui s'étoit élevé un trône sur les cadavres ensanglantés de ses victimes, vous avez assuré le règne de la liberté. Mais au milieu même de votre triomphe, au moment où vous proclamiez solennellement le règne de la justice et des loix, nous avons vu avec horreur les partisans des monstres conspirer contre le peuple, jusque sous le portique du Sénat français. Nous avons vu ces intrigants pousser l'audace jusqu'à pénétrer dans le sanctuaire sacré des loix, et vous y disputer l'autorité souveraine dont le peuple vous a investi. Mais votre fermeté les a découverts, votre attitude imposante les a terrassés ; votre adresse au

peuple français, ce chef-d'œuvre de l'esprit humain leur a porté le dernier coup ; elle leur a ôté tout espoir de relever une tête audacieuse et conspiratrice, et a couvert le peuple d'un bouclier impénétrable aux traits empoissés de ces cannibales.

Pour nous, nous sommes sourds à toute voix de parti ; nous ne reconnoissons que les principes tutélaires de la liberté, la probité, la justice et les loix ; nous ne reconnoissons qu'une autorité, c'est celle qui émane du peuple et de ses représentans ; nous ne reconnoissons qu'un point de ralliement, c'est le Sénat français, c'est autour de la Convention nationale que nous jurons de former sans cesse un rempart impénétrable de nos corps.

Oui, citoyens représentans, garantie des sociétés populaires ; liberté de la presse ; guerre ouverte aux intrigants qui oseroient encore lever une tette altièrre, et aux contre-révolutionnaires ; maintien du gouvernement révolutionnaire, ayant la justice pour base ; union et attachement inviolable à la Convention nationale. Telle est la profession de foi des citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire.

Vive la République, vive la Convention.

Les citoyens de la commune de Doullens réunis en société populaire. Suivent 50 signatures.

k

[*Les citoyens rassemblés en société populaire de Collonges à la Convention nationale, Collonges, le 10 brumaire an III*] (16)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens représentans,

Les citoyens composant la société populaire de Collonge ont manifesté la joie la plus vive à la lecture qui leur a été faite de l'adresse de la Convention nationale au peuple français. Des cris réitérés de *vive la Convention nationale* ont mille fois retentis dans la salle de ses séances.

Continuez, braves représentans, à faire le bonheur du peuple dont vous avez justement mérité la confiance.

Vous avez fait triompher la liberté sur les frontières, les satellites des tyrans fuyent devant elle, bientôt les mesures sages que vous ne cesserez de prendre la fera respecter au-dedans : il n'existera plus qu'une seule volonté, celle de la Convention nationale dépositaire de la souveraineté du peuple.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 28 signatures.